



"LA FRANCE SAIT-ELLE ENCORE INTEGRER LES IMMIGRES ?"

"Bilan de la politique d'intégration en France depuis vingt ans et perspectives"

Cet avis du Haut Conseil à l'intégration a été établi sur le rapport de Benoît Normand, Secrétaire général, et de Suzel Anstett, Chargée des études, et s'est appuyé sur les auditions réalisées lors des séances plénières du Collège du Haut Conseil.

Il a été examiné et discuté par les membres du Collège réunis, sous la présidence de Patrick Gaubert les 7 décembre 2010, 1^{er}, 15 et 29 mars, et 5 avril 2011, et en particulier Pierre Cardo, Cécilia Gabizon, Claude Greff, Mohand Hamoumou, Marc-Antoine Jamet, Zaïr Kédadouche, Cathy Kopp, Arnaud Ngatcha, Gaye Petek, Nora Préziosi, Salima Saa, Alain Seksig, Jacques Toubon et Jean-Philippe Wirth.

Mis en forme : Gauche

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION	4
AVANT PROPOS	10
PREMIERE PARTIE :	16
L'INTEGRATION : ÇA MARCHE	16
Des enfants plus diplômés que leurs parents	19
L'emploi et la mobilité sociale des immigrés et de leurs enfants.....	19
Une population aujourd'hui plus souvent propriétaire.....	21
Des mariages mixtes majoritaires chez les descendants d'immigrés	24
Un taux de fécondité maîtrisé dans la durée.....	25
La volonté et le sentiment d'être Français	27
La société française ouverte à l'intégration ?.....	29
DEUXIEME PARTIE	Erreur ! Signet non défini.
DES OBSTACLES AU PROCESSUS D'INTEGRATION	Erreur ! Signet non défini.
2.1 Une immigration mal maîtrisée	Erreur ! Signet non défini.
"Les yeux grands ouverts"	Erreur ! Signet non défini.
Les flux migratoires.....	Erreur ! Signet non défini.
L'immigration de travailleurs	Erreur ! Signet non défini.
Le tournant de 1984: la création de la carte de résident	Erreur ! Signet non défini.
L'immigration familiale: "la voie royale" pour accéder au marché de l'emploi.....	Erreur ! Signet non défini.
défini.	
Une immigration "auto-engendrée"	Erreur ! Signet non défini.
Une pression migratoire irrégulière difficile à maîtriser	Erreur ! Signet non défini.
2.2 – Des "quartiers", entre ségrégation et sécession	Erreur ! Signet non défini.
Une immigration très concentrée.....	Erreur ! Signet non défini.
La politique de la ville.....	Erreur ! Signet non défini.
Une surexposition aux risques sociaux.....	Erreur ! Signet non défini.
Une logique de "ghetto"	Erreur ! Signet non défini.
La rénovation urbaine.....	Erreur ! Signet non défini.
Un recentrage sur les personnes à l'école et dans l'emploi	Erreur ! Signet non défini.
2.3 – Des comportements culturels inconciliables avec la République	Erreur ! Signet non défini.
Le droit des femmes à l'épreuve des particularismes.....	Erreur ! Signet non défini.
La laïcité questionnée par les pratiques de l'intégrisme islamique	Erreur ! Signet non défini.
TROISIEME PARTIE :	Erreur ! Signet non défini.

PROMOUVOIR LE MODELE REPUBLICAIN ET CONFORTER LES NOUVELLES

POLITIQUES D'INTEGRATION Erreur ! Signet non défini.

3.1 – L'accueil des primo-arrivants : la réussite incomplète du contrat d'accueil et d'intégration

(CAD) Erreur ! Signet non défini.

Le contrat d'accueil et d'intégration **Erreur ! Signet non défini.**

Une obligation encore virtuelle **Erreur ! Signet non défini.**

3.2 – L'égalité des droits : quelle est la place de la lutte contre les discriminations dans la politique

d'intégration? Erreur ! Signet non défini.

Une mission fragilisée **Erreur ! Signet non défini.**

La promotion de la diversité, jusqu'où? **Erreur ! Signet non défini.**

3.3 – La citoyenneté : droit du sol et sentiment d'appartenance nationale..... Erreur ! Signet non défini.

Le droit du sol..... **Erreur ! Signet non défini.**

Les allégeances multiples en question..... **Erreur ! Signet non défini.**

3.4 – Une histoire commune : la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), est-elle une

institution culturelle comme une autre ? Erreur ! Signet non défini.

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration **Erreur ! Signet non défini.**

La Maison de l'Histoire de France **Erreur ! Signet non défini.**

Histoire et mémoires **Erreur ! Signet non défini.**

CONCLUSION : UNE ARDENTE OBLIGATION D'INTEGRATION Erreur ! Signet non défini.

ANNEXES **Erreur ! Signet non défini.**

PRESENTATION

En France, un habitant sur cinq est immigré, ou enfant d'immigré. La question de l'intégration est devenue majeure. Chargé par le Premier ministre d'examiner vingt ans de politique d'intégration, le Haut conseil à l'intégration (HCI) a voulu dresser un bilan lucide. Et avancer des propositions, parfois iconoclastes, pour tenter d'enrayer les phénomènes de désintégration.

Il est bon de rappeler que l'intégration n'est pas un problème que l'on résout, mais un processus qui ne s'achève jamais. Près de 180 000 personnes arrivent en France chaque année. Quand les uns sont intégrés, d'autres entament tout juste ce cheminement. La politique d'intégration les accompagne. Elle est à l'image des politiques sociales, un instrument de cohésion nationale. D'autant que l'intégration d'une vague d'immigration ne se constate vraiment qu'une génération plus tard. On l'a oublié, mais on jugeait les italiens "voleurs". Les Polonais étaient parfois qualifiés de "fanatiques religieux repliés autour de curé obscurantiste". Les Espagnols et les Portugais furent aussi considérés avec méfiance. Tous forment la France d'aujourd'hui.

Selon les dernières données de l'INSEE, la France compte ainsi 5 millions d'immigrés (personnes étrangères nées à l'étranger) auquel il convient d'ajouter 6,5 millions d'enfants d'immigrés dont 3,4 millions sont eux-mêmes nés à l'étranger et 3,1 million sont nés en France. Au total, ce sont donc 11,5 millions de personnes immigrées ou d'enfants ayant au moins un parent immigré qui résident en France, soit 19% de la population française.

L'intégration à la française, ça marche!

Autrefois, on le disait aveuglément, fiers de notre modèle. Depuis, le pessimisme s'est imposé et il est communément admis que l'intégration ne fonctionne plus ! En réalité, si

l'on considère des indicateurs tangibles, comme le niveau de diplôme obtenu par les générations suivantes, la mobilité sociale, les mariages exogames, la majorité s'intègre, se fond dans la foule et disparaît des écrans. C'est en France que les immigrés et leurs enfants se sentent aussi le plus intégrés.

Le HCI relève un chiffre selon lui très marquant de la réalité de l'intégration des immigrés dans notre pays, au regard des exemples étrangers : 65% des descendants d'immigrés vivent en couple avec des personnes de la "population majoritaire". De façon générale, ce sont les hommes descendants d'immigrés qui épousent des femmes de la population majoritaire.

On y observe que seuls 16% d'immigrés ayant la nationalité française ont peu ou pas le sentiment d'être Français, ce qui est bien inférieur, semble-t-il à d'autres enquêtes effectuées à l'étranger, mais ils sont encore 10% à être dans ce cas pour les descendants de deux parents immigrés qui sont pour le plus grand nombre Français par le droit du sol.

La liste des immigrés ou enfants d'immigrés devenus célèbres est longue. Pour n'en citer que quelques uns de A à Z, et chacun pourrait compléter à l'envie :

Isabelle Adjani, Charles Aznavour, Alima Boumediene, Jeannette Bougrab, Jean-Marie Cavada, François Cheng, Rachida Dati, Djamel Debbouze, Gad Elmaleh, Louis de Funès, /Max Gallo, Romain Gary, Eugène Ionesco, Tahar Ben Jelloun, Marin Karmitz, Francis Lemarque, Edgar Morin, Yannick Noah, Michel Platini, Yazid Sabeg, Jo Wilfrid Tsonga, Albert Uderzo, Sylvie Vartan, Manuel Valls, Koffi Yamgnane, Rama Yade, Zinedine Zidane.

Encore plus nombreux sont ceux qui, n'ayant pas connu la gloire, ont réussi leur intégration en France. Ce sont ceux qui souffrent souvent de l'image déformée que les comportements de certains jeunes délinquants, clairement identifiables comme issus de l'immigration, font peser sur l'immense majorité qui a, sans bruit, "joué le jeu" de l'intégration.

Car les ratés de l'intégration, même minoritaires, sont particulièrement graves et douloureux. Lorsqu'une partie de la jeunesse des banlieues développent une contre-culture

hostile à la France, se montre violente, les dégâts sont impressionnants. Lorsque certains revendiquent des droits particuliers qui heurtent la laïcité et la conception que nous avons de l'égalité homme-femme : les frictions sont fortes. La méfiance s'installe. Et ce terreau nourrit les craintes et les extrémismes.

Le HCI a tenté d'apporter des solutions concrètes

La France a besoin de mieux se connaître :

Ces dernières années, des groupes communautaires ont plaidé pour que l'on instaure des statistiques ethniques, présentées comme la condition du changement. L'outil indispensable pour lutter contre les discriminations. Le HCI s'est maintes fois prononcé contre cette classification ethnique de la population car la France n'est pas une société raciale. Les métissages sont nombreux et valorisés. Les effets délétères d'un tel classement, qui fige les identités ethniques, semblent bien supérieurs à l'éventuel bénéfice. En revanche, le HCI propose que la statistique publique récolte des données géographiques sur les immigrés et leurs enfants. L'INSEE pourrait demander lors du recensement, le lieu de naissance de la personne et de ses parents.

Ces données géographiques, objectives, permettront de mieux appréhender la réalité française, la concentration des immigrés dans certaines régions, la mobilité sociale de leurs enfants... Ces statistiques géographiques seront réservées à la statistique publique et aux chercheurs, à deux exceptions près : le logement social et les élus

S'attaquer réellement aux ghettos communautaires

Un immigré sur cinq (19%) vit dans une ZUS, soit près d'un million de personnes. La proportion d'immigrés y est 2,5 fois supérieure à la moyenne nationale (18,3% contre 7,3%). Bien entendu, ici encore, ces chiffres ne prennent pas en compte les enfants d'immigrés nés en France, et devenus, de ce fait, Français. Pour 4,6 millions d'habitants de ces quartiers en 2004, un quart fait partie de ménages dont la personne de référence est

étrangère. 83% des immigrés résidants en ZUS sont originaires de pays tiers à l'Union européenne. Les pays les plus représentés sont l'Algérie (21,5%) et le Maroc (20,1%) ainsi que la Turquie. Les communautés se rassemblent naturellement au départ, pour s'entraider. Puis chacun évolue selon ses possibilités. Mais le logement social a figé les parcours. Désormais, certains immigrés se transmettent presque les appartements de père en fils. Les enfants s'installent dans le parc HLM, dans les mêmes cités, ce qui renforce encore la concentration. Dans certaines classes, comme à Evry, les enfants dont le français est la langue maternelle sont minoritaires...

En Grande-Bretagne, des études menées par le Comité pour l'égalité raciale, ont montré qu'au-delà de 20% de personnes de la même origine dans un quartier, l'intégration se faisait difficilement. Le HCI propose que pour éviter les ghettos, principal obstacle à l'intégration, les offices HLM disposent du lieu de naissance du demandeur et de ses parents. Le HCI est bien conscient que cette mesure va à l'encontre de l'égalité de traitement qui aurait du prévaloir.

Chacun aimerait que la mixité se réalise naturellement. Mais ce n'est pas le cas : les concentrations communautaires se renforcent dans le logement social. On rencontre beaucoup plus de familles africaines, ou maghrébines dans les ensembles les plus dégradés. Ce qui alimente grandement le communautarisme, subi ou revendiqué.

La Cour des comptes avait déjà évoqué cette question délicate du peuplement sans oser préconiser des mesures précises. C'est justement pour éviter cette relégation que le HCI propose que les HLM disposent de données pour mieux répartir les demandeurs notamment dans les quartiers les plus valorisés. Les préfets seront chargés de veiller à la bonne mixité sociale.

Des élus à l'image des Français

Le HCI propose que les candidats aux élections précisent dans les fiches qu'ils remplissent, leur lieu de naissance et celui de leurs parents. Cela permettra de vérifier que les représentants politiques sont à l'image du pays.

Là encore, le HCI est conscient des écueils. Cette mesure répond au besoin profond de représentation de la France dans sa diversité. En revanche, elle ne doit pas favoriser le clientélisme communautaire, avec des candidats apporteurs de voix par groupes d'immigrés. Au niveau local, le risque existe déjà.

Le portrait des élus, dans la diversité de leurs origines, semble néanmoins une étape nécessaire.

La gestion des flux d'immigration

Contrairement à ce qui est souvent affirmé, la France reste un pays d'immigration. En 2008, elle a ainsi délivré 183 893 titres de long séjour à des ressortissants de pays tiers à l'Union européenne.

Le HCI considère qu'il faut être lucide et transparent dans la gestion des flux d'immigration. Car la bonne intégration repose aussi sur une immigration maîtrisée. Si des primo-arrivants s'installent sans cesse dans des zones où les immigrés sont nombreux, les chances d'intégration s'amenuisent. Car c'est par le brassage, au travail et dans le quartier, que se construit petit à petit l'intégration. Il propose que les parlementaires régulent les arrivées en fonction des possibilités d'accueil, par région.

Par ailleurs, le HCI propose de renforcer les exigences pour l'accueil d'un conjoint étranger. Le mariage est devenu la première porte d'entrée en France. Les mariages avec un conjoint du pays d'origine sont nombreux et posent la question de l'intégration.

Certaines familles résistent ainsi à l'assimilation en faisant venir une bru ou un gendre du pays d'origine. Si l'Etat ne doit pas s'immiscer dans l'intimité des couples, il peut vérifier qu'il ne s'agit pas de mariages forcés. Et renforcer les conditions pour accueillir un conjoint, comme pour le regroupement familial. Il faudra disposer d'un logement et d'un revenu, avant de faire venir l'époux ou l'épouse ; car on constate régulièrement de graves problèmes sociaux dans ces ménages.

Une politique d'intégration qui ne se limite pas aux primo-arrivants

Le HCI rappelle enfin, qu'on ne peut préconiser l'intégration sans s'en donner les moyens réels. C'est une politique continue. De l'accueil des primo-arrivants, au suivi des immigrés déjà présents et de leurs enfants parfois. Puisqu'il s'agit d'un enjeu majeur pour le pays, il faut considérer que c'est une véritable politique, qui devrait être pilotée par une Agence de l'intégration¹, qui aurait une vision globale et assurerait la continuité de l'action publique.

¹ Elle serait chargée de l'intégration des immigrés sans limite de durée, de l'apprentissage de la langue française comme des valeurs de la République et du mode de vie en France, de la promotion de la diversité culturelle, de l'accès aux droits et de la médiation interculturelle. Au plan local ces actions d'intégration devraient s'inscrire également dans les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

AVANT PROPOS

"Ce qui dans le nom de Français nous appelle à l'universel doit beaucoup aux étrangers qui, choisissant la France comme terre de prospérité et de liberté, sont venus, depuis des siècles, enrichir notre culture, défendre notre sol et soutenir notre économie. La politique d'intégration n'est donc ni un acte de charité, ni un simple devoir. Elle est l'une des manières pour la France d'être fidèle à elle-même."

Simone Veil, Présidente du Haut Conseil à l'Intégration, 1997-98.

Plus que la simple insertion matérielle des immigrés dans la société d'accueil, et moins que l'assimilation souvent entendue comme l'abandon de la plupart des spécificités culturelles liées à l'origine², l'intégration reste un concept sinon contesté, du moins mal compris. Il désigne un processus qui **"demande un effort réciproque [à l'immigré et à la société du pays d'accueil], une ouverture à la diversité qui est un enrichissement mais aussi une adhésion et une volonté responsable pour garantir et construire une culture démocratique commune"**³.

Pour éviter les faux débats, précisons que l'intégration s'adresse pour l'essentiel aux immigrés installés régulièrement en France, soit plus de 5 millions de personnes, dont 2 millions sont devenues françaises. Néanmoins, le sort de leurs enfants n'est pas indifférent à la politique d'intégration, ne serait-ce que pour mesurer leur évolution sociale. En outre,

² En revanche, l'assimilation est une condition de la naturalisation. Article 21-24 du Code civil "*Nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française, notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française et des droits et devoirs conférés par la nationalité française*"

³ Haut Conseil à l'intégration, *Le bilan de la politique d'intégration 2002-2005*, Rapport au Premier ministre, Collection des rapports officiels, Paris, La Documentation française, 2006, p. 22.

leur nombre est loin d'être négligeable puisqu'aujourd'hui les enfants d'immigrés, c'est-à-dire les descendants directs d'un ou de deux immigrants, sont 6,5 millions⁴. Au total, les immigrants et les personnes directement issus de l'immigration sont 11,5 millions, soit 19% de la population française. Ce dernier chiffre suffit à lui seul à montrer l'importance des sujets relatifs à l'immigration et à l'intégration, pour notre pays.

Le mot intégration désigne ce processus réciproque d'incorporation des immigrants à la société d'accueil, et de la politique d'accompagnement temporaire vers le droit commun mise en œuvre pour le faciliter. C'est en 1988 que le mot intégration devient le terme officiellement consacré pour définir de cette politique. Ce choix est très directement lié à la création par la loi du 17 juillet 1984⁵ de la carte de résident, valable 10 ans et renouvelable automatiquement, qui donne le droit d'exercer, sur l'ensemble du territoire, la profession de son choix. Ainsi, tirant les conséquences de cette création, Claude Evin, ministre de la solidarité nationale du gouvernement Rocard, pouvait déclarer en juin 1988, devant le conseil d'administration du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrants et leur famille : *Les étrangers qui résident actuellement en France y resteront, chacun en est aujourd'hui conscient ; parlons donc maintenant d'intégration plutôt que d'insertion*⁶.

Du point de vue institutionnel, ont été créés à cette période le Comité interministériel à l'intégration⁷, le Haut Conseil à l'intégration (HCI)⁸, et un éphémère Secrétaire général à l'intégration. Pour autant, l'intégration est demeurée une politique à éclipse des gouvernements, à l'exception, de la période 1991-1997 où tous ont eu soit un ministre, soit un secrétaire d'Etat chargé de l'intégration, et en avril 2003, 2004 et 2006 où s'est réuni le Comité interministériel. Ce sont les politiques de lutte contre les discriminations, d'égalité des chances, voire de promotion de la diversité qui ont été le plus souvent privilégiées au détriment de l'intégration. Aussi est-il légitime aujourd'hui de se demander : «la France sait-elle encore intégrer les immigrants ?», et s'en donne-t-elle les moyens ?

⁴ Insee Première, N°1287, *Etre né en France d'un parent immigré*, mars 2010.

⁵ Loi n°84-622 du 19 juillet 1984 portant modification de l'ordonnance n°45-2658 et du Code du travail et relative aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail.

⁶ Actualité-Migration, revue de l'OMI, n°253, 21-25 novembre 1988.

⁷ Décret du 6 décembre 1989.

⁸ Décret du 17 décembre 1989.

Paradoxalement, alors qu'en France la volonté d'intégrer les immigrés semble faiblir, le besoin d'harmonisation des politiques nationales tend à s'affirmer au plan européen au point que s'esquissent quelques lignes directrices d'une politique d'intégration européenne. (Décision de novembre 2004, Conseil Justice Affaires Intérieures⁹).

Si la question de l'intégration revient néanmoins de façon récurrente dans les médias en France depuis vingt ans, c'est au travers du surgissement de situations où sont directement contestés certains principes fondamentaux de la République et en particulier de l'égalité homme/femme, et la laïcité. Les points d'orgue en ont été la question du voile islamique à l'école publique de 1989 jusqu'au vote de la loi du 15 mars 2004¹⁰, ou plus récemment, le port du voile intégral dans les espaces publics¹¹. Rien de plus normal, puisque **l'intégration a pour objet de valoriser ce qui unit les Français et ceux qui ont vocation à l'être**. Le Haut Conseil à l'intégration observe toutefois que la focalisation sur les principes républicains, aussi importante soit-elle, a pour effet de différer la satisfaction des besoins d'intégration au quotidien des immigrés et de leurs enfants dans notre pays. Bien plus, ces valeurs communes, et tout particulièrement la laïcité, ne doivent pas être instrumentalisées, ou exclure une part de la communauté nationale, au premier rang desquels des Français issus de l'immigration de culture ou de confession musulmane.

Le Haut Conseil note néanmoins que, depuis 2003, des dispositifs pérennes essentiels ont été créés, et en particulier, le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) destiné aux primo-arrivants, et la lutte contre les discriminations à raison des origines avec la création d'une Haute autorité indépendante (HALDE) .

A la demande du Premier ministre, dans le présent avis, le Haut Conseil à l'intégration a, dans un premier temps, réalisé un état des lieux des réussites et des échecs de l'intégration des immigrés en France. Est-il vrai comme on le lit si fréquemment que l'intégration est en panne ? Si la généralisation de ce lieu commun est contestable, il est indéniable que les

⁹ Et création par le Conseil de l'Union Européenne, le 25 juin 2007 du Fond européen pour l'intégration des ressortissants des pays tiers.

¹⁰ Loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signe ou de tenue manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges ou lycées publics.

¹¹ Rapport d'information n°2262, janvier 2010, de la Mission d'information-*Voile intégral: le refus de la République*.

difficultés s'accroissent et que la tension monte, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville.

Il a, dans un second temps, évalué les politiques mises en œuvre pour faciliter cette intégration, après avoir observé qu'elles ont été mises en place bien tardivement, soit près de trente ans après la fin de l'immigration de travail et la montée de l'immigration familiale ayant créé de nouveaux besoins. Ces politiques axées principalement, ces dernières années, sur l'accueil des primo-arrivants, la lutte contre les discriminations et les restructurations urbaines, bien que nécessaires, ne peuvent néanmoins suffire à garantir une bonne intégration en France. Comme il est indiqué précédemment, les débats récents sur les valeurs de la République contestées par certaines minorités, au nom souvent de l'attachement à des principes, voire des coutumes du pays d'origine, amènent le Haut Conseil à souhaiter que soient complétées les politiques mises en œuvre par une approche plus concrète, afin de transmettre le "goût de la France", de ses paysages, de sa culture, de son histoire et d'en fournir les "modes d'emploi" et les codes sociaux.

Pour le Haut Conseil, deux écueils sont à éviter. Premier écueil : se focaliser sur les seuls quartiers de la politique de la ville, bien que s'y concentrent de nombreux immigrés parmi les plus déshérités. Il s'agit en effet de penser à la majorité des immigrés, dispersée sur le territoire, qui s'intègre dans la durée, avec certaines difficultés communes, telles que les discriminations. Ce processus d'intégration est toujours long et complexe. Il comprend nécessairement, pour tous, une rupture, une forme de renoncement, au moins partiel, à un héritage culturel et familial puisqu'il s'agit d'un *désenchaînement des générations*¹². Second écueil : considérer que l'immigration est un bloc homogène avec des problèmes d'intégration similaires¹³. Lors de ses déplacements, le Haut Conseil a perçu une accentuation de la diversité des immigrations dans notre pays, et une variation, parfois considérable d'un groupe à l'autre, en matière de difficultés ou de succès scolaires, professionnels, ou sociaux. La réussite ou l'échec de l'intégration dépend bien-entendu des conditions sociales objectives, mais aussi de données culturelles. C'est d'ailleurs cet aspect culturel qui est une des spécificités de la politique d'intégration au regard des autres

¹² Voir à ce propos le livre de Claudine Attias-Donfut et François-Charles Wolf, "*Le destin des enfants d'immigrés, un désenchaînement des générations*", éd. Stock, 2009.

politiques sociales puisque **notre pays refuse le déterminisme des origines et des cultures**. De ce point de vue, comme nous l'avons exprimé dans notre avis "Relever les défis de l'intégration à l'école",¹⁴ la structure familiale et sa mobilisation pour la réussite scolaire des enfants apparaissent déterminantes pour une bonne intégration.

En outre, pour la première fois depuis sa création, le Haut Conseil a souhaité se saisir de la question migratoire, puisqu'il y a continuum entre immigration et intégration. Si, jusqu'à présent, la France n'a pu choisir ses immigrés au regard de ses seuls besoins ou intérêts comme le font des pays comme le Canada par exemple, ne peut-elle, à tout le moins, en fixer le volume annuel quant au de ses capacités d'accueil ? Doit-elle également abandonner toute maîtrise de son immigration, aujourd'hui pour l'essentiel familiale, au nom d'impératifs juridiques européens?¹⁵ Le Haut Conseil n'ignore pas le caractère iconoclaste de ces questions au regard du droit positif, mais souhaite néanmoins les examiner au vu d'expériences étrangères, considérant que face à l'accroissement des flux d'entrées, il ne peut y avoir de bonne intégration des immigrés en France sans nette amélioration de la maîtrise de nos flux migratoires.

De même, en aval de l'immigration et du processus d'intégration, le Haut Conseil a souhaité réexaminer les éléments du débat sur l'accès à la citoyenneté, qui, après le rapport de la Commission sur la réforme de la nationalité (1987-1988), présidée par M. Marceau Long, a semblé clos par la "loi Guigou" de 1998¹⁶, pour se rouvrir en octobre 2010¹⁷. La France favorise l'accès à la nationalité française, par le droit du sol notamment, très largement pour des raisons démographiques, dans la tradition de la IIIème République¹⁸. Comme après la défaite de 1870, ou après la Seconde guerre mondiale, notre pays a

¹³ Voir à ce propos l'une des trop rares études comparées "Jeunes d'origine portugaise et maghrébine, *Etude comparée des positions scolaires et des mobilisations identitaires*", par Sylvie de Amorim Alves, Migrations et Société, Mai/Août 2010.

¹⁴ *Les défis de l'intégration à l'école*, Remis au Premier ministre en décembre 2010 ; la Documentation française, 2011.

¹⁵ Article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme.

¹⁶ Loi du 16 mars 1998 relative à la nationalité.

¹⁷ Mission d'information parlementaire sur "le droit de la nationalité en France" présidée par M. Manuel Valls.

¹⁸ En particulier après la loi du 26 juin 1889, sur la nationalité qui a établi, après la défaite de 1870, le droit du sol pour des raisons démographiques liées au service militaire.

soulevé la question de sa démographie avant bon nombre de pays européens¹⁹. Mais, paradoxalement, dans le même temps, alors que notre pays est conscient des problématiques démographiques, il laisse se durcir, sur son territoire, des zones, le plus souvent urbaines et parfois rurales, où se développent au mieux l'ignorance, au pire la détestation de la France, de la part de jeunes Français issus de l'immigration. Le Haut Conseil n'hésite plus désormais, à parler dans certains cas, de «désintégration». Cette situation crée un risque supplémentaire, non d'une simple exaspération des autochtones, mais d'une crispation identitaire d'une large partie de la société française et d'un rejet de l'ensemble des immigrés, à l'image des dérives populistes de plusieurs pays européens dont certains passaient, encore récemment, pour des modèles de tolérance.

Notre avis est le résultat de constatations faites sur le terrain dès 2009, à Marseille à deux reprises, à Lyon, Strasbourg, Cergy Pontoise, Lille, ou encore Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), de nombreuses auditions, dont on trouvera, en annexe, la liste, mais avant tout des analyses et réflexions des personnalités qui constituent le Collège du Haut Conseil, au premier rang desquelles, les élus locaux et nationaux, comme les représentants du monde de l'entreprise, associatifs et de la fonction publique.

On pourra regretter le caractère trop ramassé de cet avis, pour un sujet aussi vaste, dont les données sont nombreuses et complexes et les leçons délicates à tirer. Mais le Haut Conseil a eu la volonté, au-delà du strict bilan et des recommandations techniques, de dégager, à partir de constatations d'une lucidité indispensable, fut-elle dérangeante, des choix plus stratégiques. Il s'agit en effet de donner un nouvel élan à la politique d'intégration de notre pays, après la période de refondation opérée il y a bientôt dix ans.

C'est parce qu'il croit fortement que l'Etat ne doit, en aucun cas, renoncer à faire partager ses principes constitutionnels, au premier rang desquels **l'égalité devant la loi, sans laquelle il n'y a pas, dans une République, de sentiment de justice, ni de désir de solidarité**, comme à transmettre une histoire et une culture commune, c'est-à-dire à construire un destin et une ambition collectifs, que le Haut Conseil adresse au Premier ministre le présent avis.

¹⁹ Ainsi a été créé, en janvier 1946, une direction de la population sous l'impulsion d'Alfred Sauvy, Premier président de l'Ined, devenu en juillet 1966 la direction de la population et des migrations, supprimée en janvier 2008.

PREMIERE PARTIE :
L'INTEGRATION : ÇA MARCHE

En France, l'immigration comme phénomène démographique de masse remonte à la deuxième moitié du XIX siècle. Pour des raisons économiques, il a été fait appel à l'immigration de travailleurs jusqu'en 1974. Originaires d'abord des pays limitrophes, Suisses, Belges, Allemands, c'est de toute l'Europe que les étrangers sont ensuite venus entre les deux guerres mondiales (200 000 par an en moyenne) en provenance d'Italie, de Pologne, de Hongrie, de Tchécoslovaquie... Après la Seconde guerre mondiale, les origines se sont diversifiées en provenance d'Espagne, du Portugal, de la Yougoslavie, du Maghreb, de la Turquie. Avec la décolonisation, l'effondrement du bloc soviétique, la mondialisation et les conflits africains, l'immigration en France est plus hétérogène encore que par le passé avec des flux provenant d'Afrique subsaharienne, d'Europe centrale et de Chine.

Tous les étrangers, quelles qu'aient été les difficultés rencontrées, se sont progressivement intégrés jusqu'à se fondre dans la nation française, eux et plus encore leurs descendants.

Aujourd'hui, la France compte près de 11,5 millions d'immigrés et d'enfants dont l'un des parents au moins est immigré.

Bien que contesté, le modèle d'intégration français démontre quotidiennement que l'intégration en France, ça marche ! A tel point que désormais la plupart des pays européens s'inspirent largement de ce modèle, remettant en cause le modèle multiculturaliste comme l'ont fait récemment la chancelière allemande Angela Merkel ou le premier ministre britannique David Cameron.

Ce modèle français connaît certes de réelles difficultés qui seront examinées ici ultérieurement et qui tiennent à la fois à une immigration mal maîtrisée, à une concentration urbaine excessive, à des difficultés d'ordre culturel, le tout sur fond de crise économique, de chômage, d'effacement des structures traditionnelles de socialisation comme les partis politiques ou les syndicats.

Il est toutefois indéniable que, depuis fort longtemps, des générations d'immigrés et leurs enfants ont trouvé leur place en France. Qu'il s'agisse des générations arrivées entre les deux guerres mondiales ayant réussi et apporté leurs talents comme Georges Charpak, prix Nobel de Physique, ou de leurs enfants comme Nicolas Sarkozy, dont le père est arrivé de Hongrie et qui a accédé à la fonction suprême de Président de la République.

Qu'il s'agisse de ceux arrivés pendant les "Trente glorieuses" et de leurs enfants dont certains sont devenus maires, députés, sénateurs, ministres, hauts fonctionnaires, chercheurs, entrepreneurs, médecins, avocats, enseignants. Tous les secteurs de la vie économique, sociale, culturelle ou sportive peuvent avancer les noms d'immigrés qui ont réussi à faire leur vie en France et trouver le chemin de la réussite. Souvent issus de familles modestes, de fratries nombreuses, ils ont su, grâce à leur capacité et leur volonté personnelle, saisir la chance d'égalité et de réussite que la France leur offrait

La liste des immigrés ou enfants d'immigrés devenus célèbres est longue. Pour n'en citer que quelques uns de A à Z, et chacun pourrait compléter à l'envie :

Isabelle Adjani, Charles Aznavour, Alima Boumediene, Jeannette Bougrab, Jean-Marie Cavada, François Cheng, Rachida Dati, Djamel Debbouze, Gad Elmaleh, Louis de Funès, Max Gallo, Romain Gary, Eugène Ionesco, Tahar Ben Jelloun, Marin Karmitz, Francis Lemarque, Edgar Morin, Yannick Noah, Michel Platini, Yazid Sabeg, Jo Wilfrid Tsonga, Albert Uderzo, Sylvie Vartan, Manuel Valls, Koffi Yamgnane, Rama Yade, Zinedine Zidane.

Rappelons que nombre d'entre eux ont longtemps tu leurs origines pour diverses raisons, en particulier car ils souhaitaient être jugés sur leur seul talent.

Encore plus nombreux sont ceux qui, n'ayant pas connu la gloire, ont réussi leur intégration en France. Ce sont ceux qui souffrent souvent de l'image déformée que les comportements de certains jeunes délinquants, clairement identifiables comme issus de l'immigration, font peser sur l'immense majorité qui a, sans bruit, "joué le jeu" de l'intégration.

L'intégration est un processus complexe inscrit dans l'interconnexion de phénomènes externes (emploi, conditions de logement, éducation) et de facteurs individuels qui peuvent

parfois trouver leur source dans les cultures d'origine. Analyser cette multitude de facteurs n'est donc pas aisé si l'on veut se garder d'être réducteur.

L'intégration est un processus qui exige du temps. Les indicateurs montrent que ce facteur est primordial pour améliorer sa situation sociale et économique, ses conditions de logement, sa maîtrise du français et des codes sociaux.

Appréhender ce processus d'intégration, exige de s'appuyer sur les données statistiques. Or, les données par nationalité d'origine sont rarement disponibles et lorsqu'elles le sont, peu exploitées. De plus, même l'exploitation de la grande enquête TeO (trajectoires et origines) dont c'était pourtant l'objectif ne permet pas toujours d'approcher les parcours d'intégration.

L'enquête TeO

Au début des années 1990, une première enquête MGIS (mobilité géographique et insertion sociale) diligentée par l'INSEE et l'INED avait permis d'appréhender cette intégration. En 2001, le Haut Conseil préconisait de lancer une nouvelle enquête d'ampleur nationale. Cette enquête a vu le jour sous l'intitulé TeO (trajectoires et origines). Ce sont les données publiées fin 2010 de cette enquête, réalisée conjointement par l'INED et l'INSEE, que nous utilisons pour étayer ce chapitre. On peut regretter toutefois que cette enquête qui a soulevé de nombreuses polémiques se soit excessivement orientée vers des questions sur le ressenti des discriminations au détriment de l'observation des modalités du parcours d'intégration²⁰.

²⁰ *Chroniques de discriminations annoncées, l'enquête Trajectoires et Origines*, France Guérin Pace in *Le retour de la race, contre les statistiques ethniques*, ouvrage collectif, éditions L'aube 2009

Des enfants plus diplômés que leurs parents

Si les enfants d'immigrés sont souvent ceux qui rencontrent le plus de difficultés scolaires, on relève toutefois qu'ils atteignent, en moyenne, un niveau scolaire nettement supérieur à celui de leurs parents. Les comparaisons par origine géographique et par sexe montrent néanmoins des différences qu'il convient d'interroger.

Si l'on compare le niveau de diplômes des descendants d'immigrés par rapport à la population majoritaire, on observe un niveau plus faible en particulier concernant les garçons. Ainsi, parmi les descendants dont les parents sont venus d'Algérie, du Maroc de Tunisie ou de Turquie, la part des hommes sans diplôme ou de diplôme de faible niveau est presque deux fois plus importante que dans la population majoritaire²¹. Toutefois, le pourcentage de pères ouvriers (70%) des descendants d'immigrés du Maghreb, de Turquie et du Portugal contribue à expliquer les niveaux atteints. Si l'on ajoute comme facteur la taille de la fratrie, on comprend cette difficulté dans la réussite scolaire.

Ces conditions sociales ne produisent cependant pas les mêmes effets sur les filles qui, elles, ont de meilleurs résultats, en particulier pour les ressortissantes du Maghreb et du Sud-est asiatique, à l'exception des descendantes originaires de Turquie.

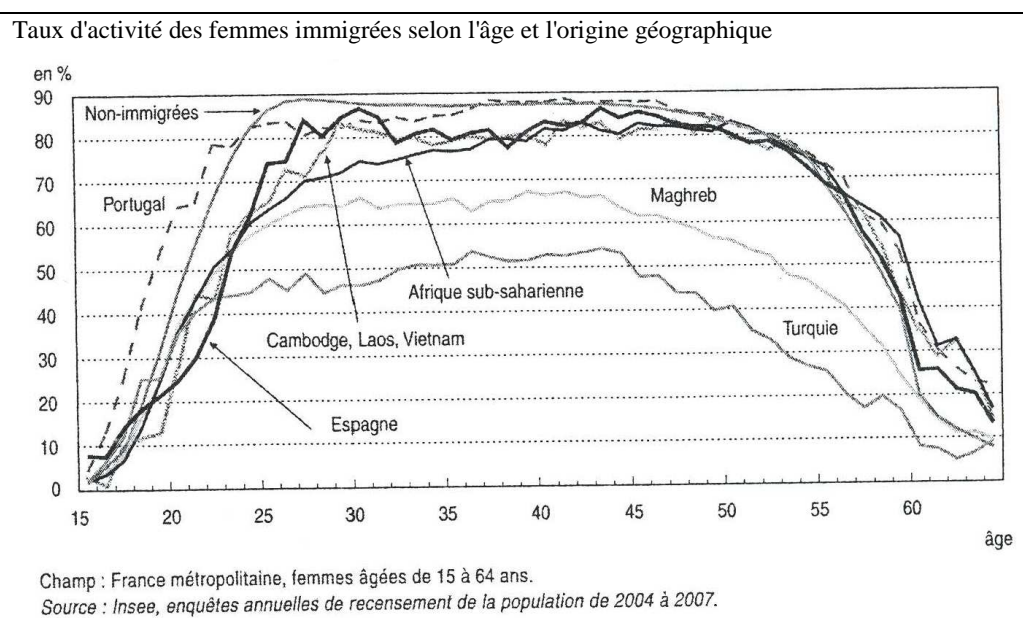
L'emploi et la mobilité sociale des immigrés et de leurs enfants

S'agissant de l'emploi, l'enquête TeO précitée note, pour l'ensemble de la population, un taux d'emploi de 81% pour les hommes, et de 72% en moyenne chez les femmes. En comparaison *Selon l'origine, les taux d'emploi les plus forts s'observent chez les immigrés d'Espagne, d'Italie et du Portugal. Cela s'explique en partie par un effet de structure : les immigrés en provenance de ces pays sont en moyenne plus âgés que les autres. Pour les hommes, les taux d'emploi les plus faibles s'observent chez les descendants d'immigrés, en particulier les descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne (53%), d'Asie du Sud-Est (60%), du Maroc et Tunisie (61%), de Turquie (67%) et d'Algérie (69%), alors que le niveau d'emploi est nettement plus élevé chez les descendants d'immigrés des pays de*

²¹ Enquête sur la diversité des populations en France, Premiers résultats Octobre 2010, Trajectoires et Origines.

l'Europe du Sud (Portugal (82%), Espagne et Italie (86%) ou l'Union européenne (81%) et proche du taux d'emploi de la population majoritaire (81%).

De façon plus nette encore, l'enquête TeO, comme l'indique le tableau ci-dessous, fait apparaître de très fortes disparités des taux d'activités, selon l'origine géographique des femmes immigrées. Cela ne peut tenir simplement aux difficultés linguistiques puisque les femmes originaires du Maghreb, le plus souvent francophones, ont un taux d'activité bien inférieur aux ressortissantes des pays d'Afrique Subsaharienne, qui elles-mêmes, bien que rentrant plus tardivement sur le marché du travail, ont dès 35 ans un taux d'activité comparables aux femmes européennes. Dans le cas des femmes immigrées turques, le taux d'activité est plus faible encore, et il faut sans doute s'interroger sur le statut de la femme, sa place dans la famille, inscrits dans une culture restée très largement patriarcale et des communautés résidant en France souvent fermées.



Il apparaît ainsi clairement, que si les personnes immigrées ou issues de l'immigration rencontrent des difficultés particulières, liées quelquefois à leur niveau de formation, comme aux discriminations dont elles sont victimes, le facteur culturel peut jouer un rôle négatif dans l'intégration.

S'agissant de la seconde génération, on observe sans conteste une intégration par le travail marquée par une mobilité sociale. *Ainsi, les parents émettent des avis plutôt élogieux sur la deuxième génération. Pour subjectifs qu'ils soient, ces jugements n'en sont pas moins objectivement légitimes, les enfants ayant un niveau d'études très supérieur et des occupations professionnelles plus diversifiées et de plus haut niveau. La fluidité sociale est réelle...*²²

Si les pères immigrés appartenaient aux professions peu qualifiées, notamment ouvrières, leurs fils accèdent plus fréquemment à des postes d'ouvriers qualifiés (74% contre 62% pour leurs pères). Ils ont connu, comme l'ensemble de la population, une mobilité professionnelle du fait de la baisse du travail non qualifié, de la tertiarisation des emplois, mais également de l'élévation du niveau de formation. Les fils occupent plus fréquemment des professions intermédiaires (22%), voire de cadres (12%), pour respectivement 7% et 4% pour leurs pères.

S'agissant des filles, 57% d'entre elles sont employées. Elles accèdent aux professions intermédiaires dans des proportions équivalentes à celles des fils d'immigrés (22%), mais sont moins souvent cadres (9%). Signalons la réussite des descendants d'Asie du Sud-Est asiatique dont 27% sont cadres.

Pour l'ensemble de la population, les chiffres sont respectivement de 24% pour les professions intermédiaires, et 14% pour les cadres.

Une population aujourd'hui plus souvent propriétaire

Pour ce qui concerne le logement, les enquêtes nationales de l'INSEE montrent que les conditions se sont globalement améliorées pour tous et qu'en moyenne il n'y a plus d'écarts qualitatifs entre les logements des immigrés et ceux des autochtones. En revanche, les différences concernent surtout le taux d'occupation, les immigrés connaissant des taux de sur occupation en raison de la taille des familles²³.

²² *Le destin des enfants d'immigrés*, précité.

²³ Rapport du HCI remis au Premier ministre le 22 janvier 2008 *Avis sur le logement des personnes immigrés*.

Un indicateur pertinent au regard de l'intégration est celui du statut des occupants en qualité de propriétaire ou de locataire.

Etre propriétaire est souvent considéré par l'ensemble de la population comme un objectif de réussite sociale et de sécurité personnelle. Concernant les immigrés, c'est également un signe manifeste de volonté d'intégration en France. *L'enjeu du patrimoine dans les parcours migratoires est particulièrement important en raison du symbole qu'il représente. Situé en France, il signifie un enracinement en terre d'adoption, en terre natale, il représente un lieu de rattachement à celle-ci.*²⁴ Le pourcentage de Français propriétaires est de 59 % et celui des immigrés de 39% (soit 930 000 ménages immigrés) ; il était de 33, 6% en 1992. Le différentiel se réduit également pour les descendants d'immigrés (51% des descendants d'immigrés sont propriétaires)²⁵.

Cependant, parmi les immigrés, l'accès à la propriété est moins fréquent pour les ménages issus des pays tiers, qui ne sont propriétaires que dans 25% des cas (350 000) et 33% chez leurs descendants.

Epargner pour acheter une résidence principale nécessite du temps. Ainsi, 30,5% des ménages immigrés de pays tiers arrivés dans les années 70 sont propriétaires, soit trois fois plus que ceux arrivés dans les années 2000.

Or, les ménages immigrés primo-arrivant connaissent souvent des handicaps : revenus faibles, familles plus nombreuses, etc., 30% des ménages immigrés des pays tiers disposant d'un revenu inférieur à 2000 euros atteignent 5 personnes contre 6,5% des Français de parents français ce qui explique notamment le taux de sur occupation (quatre fois plus que chez les Français de naissance). Pour pallier ce manque de moyens, les aides au logement, calculées sur le montant des revenus et la taille des ménages permettent de

²⁴ *Le destin des enfants d'immigrés* précité.

²⁵ Infos migrations, *Etude : Les ménages immigrés en 2006 : des locataires en zone urbaine*, 6 janvier 2009, Infos migrations numéro 6 janvier 2009- les ménages immigrés en 2006:les locataires en zone urbaine Infos migrations numéro 7 les conditions de logement des immigrés en 2006, analyse de l'enquête logement de l'INSEE INED INSEE Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France, documents de travail 168, Inégalités des transitions de logement, discrimination et ségrégation perçues

compenser la moitié des loyers des ménages. Aussi, les immigrés sont-ils plus nombreux à être locataires, surtout dans le parc social.

Par ailleurs, les parcours résidentiels des immigrés diffèrent selon les origines. Ainsi, les Algériens, comme les Africains subsahariens sont majoritairement logés dans le parc HLM: 70% des ménages locataires Algériens sont logés dans le parc social HLM, 64 % pour les Marocains, 60,5% pour les Africains du sud Sahara. En revanche, les ressortissants d'Asie du sud-est ou les Portugais y sont beaucoup moins nombreux et sont majoritairement propriétaires (43% pour les premiers sont propriétaires, et 53% pour les seconds). On retrouve les mêmes différences, atténuées, concernant les descendants d'immigrés. Ce sont cependant, paradoxalement, les Algériens ou leurs descendants qui s'estiment le plus souvent discriminés dans l'accès au logement. Compte tenu de l'ancienneté de l'immigration algérienne, aucune raison objective ne justifie ce sentiment. Les Algériens n'ont pas des revenus significativement inférieurs à ceux des autres origines bien que la taille des familles et la faible activité professionnelle des femmes puissent avoir un impact négatif sur les revenus.

Les sorties d'HLM sont, en général concrétisées par l'accession à la propriété privée. Or, seuls 15 % des immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne accèdent à la propriété privée. Concernant les ménages immigrés qui souhaitent déménager (69%), ils sont deux fois plus nombreux que les Français de parents Français à vouloir déménager au sein du parc social.

S'il est normal que la solidarité nationale prenne en charge le logement social, on peut néanmoins s'interroger sur la permanence et surtout la reproduction de ce phénomène pour les secondes générations. De plus, comme les logements du parc social sont concentrés sur certains territoires, ce choix, contraint ou choisi, renforce la concentration des populations. Ainsi, le sentiment d'être dans un territoire "ségrégué" est perçu deux fois plus par les immigrés en HLM que par la population française en HLM, alors même qu'elle y est souvent minoritaire.

Par ailleurs, il semble que l'effort consenti pour se loger soit, pour certaines familles, limité en restant dans le logement social, même dégradé, afin de construire des résidences dans la

perspective de retour au pays ou pour les vacances au pays d'origine (21% pour les Maghrébins et 20% pour les Turcs). Il n'est pas rare que ces habitations "au pays" incarnent une certaine réussite sociale. Cependant, il est certain que les fonds utilisés pour ces habitations "au pays" le sont au détriment d'une amélioration des conditions d'habitat en France.

Enfin, il est souvent porté un jugement très favorable sur le fait que les immigrés envoient des sommes importantes au pays d'origine. Les pays d'origine²⁶ apprécient à coup sûr cette arrivée de devises bien que ces sommes d'argent permettent rarement de participer au développement local ou à des investissements productifs. Des tentatives d'orienter cette épargne vers des investissements utiles sont en cours mais demeurent expérimentales. En revanche, ces envois d'argent se font souvent au détriment des conditions de vie et d'intégration en France. Bien que l'on puisse comprendre l'intention généreuse de solidarité familiale, ces envois viennent obérer des revenus déjà faibles.

Des mariages mixtes majoritaires chez les descendants d'immigrés

La mixité des couples est un puissant facteur d'intégration. Toutefois, il convient de préciser qu'il s'agit d'une donnée complexe qui ne peut se réduire à la prise en compte de la seule nationalité du conjoint au moment du mariage. En effet, de nombreux mariages "mixtes" sont souvent de simples mariages endogames entre un étranger et un Français de la même origine. Des études²⁷ et l'enquête TeO ont permis d'analyser ces comportements avec plus de précisions.

Dans leur ensemble et quelle que soit la date de rencontre de leur conjoint (avant ou après la migration), la moitié des immigrés de 18 à 60 ans ont un conjoint immigré originaires du même pays. L'union entre conjoints de même origines domine pour certaines origines (82% pour les originaires de Turquie, par exemple) mais devient minoritaires pour les immigrations plus anciennes (venues d'Espagne ou d'Italie). Par ailleurs un peu plus de

²⁶ Pour la France, il s'agit d'un transfert de 8 milliards d'euros en 2010.

²⁷ Collet Béate et Régnaud Corinne, 2008 "mixité franco-étrangère: quelle réalité sociale?" Infos migration

*quatre immigrés sur dix vivent avec un conjoint né en France et dans 90% il s'agit d'une personne de la population majoritaire.*²⁸.

Le Haut Conseil relève un chiffre selon lui très marquant de la réalité de l'intégration des immigrés dans notre pays, au regard des exemples étrangers : 65% des descendants d'immigrés vivent en couple avec des personnes de la "population majoritaire". De façon générale, ce sont les hommes descendants d'immigrés qui épousent des femmes de la population majoritaire.

Comme le signalent les auteurs de l'enquête TeO, la part de mariages mixtes témoigne aussi du degré d'acceptation par la société d'accueil des immigrés et de leurs enfants. De ce point de vue, les comparaisons internationales sont éclairantes. Ainsi, en 2006, aux Etats-Unis, les couples mixtes composés d'une femme à la peau blanche et d'un homme à la peau noir (ou l'inverse) représentaient 0,67 % des couples mariés. Or, si les appariements se faisaient au hasard, on devrait compter au moins 11% de mariages interraciaux.²⁹

Un taux de fécondité maîtrisé dans la durée

Le tableau ci-dessous fait apparaître que la part de naissance de deux parents étrangers reste stable en France depuis 15 ans, autour de 7%, alors que celle dont un des parents seulement est étranger, a presque triplé dans la même période. Or tout indique qu'il n'y a plus d'écart observé entre les enfants issus de couples mixtes ou de couples dont les deux parents sont Français, en particulier en terme de réussite scolaire ou de sentiment d'appartenance (cf. infra).

Naissances selon la nationalité des parents															en %	
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Les deux parents français	81,2	82,5	81,6	80,7	85,4	85,0	84,8	84,1	83,1	82,5	81,7	81,2	80,9	80,7	80,4	79,9
Un parent français, un parent étranger	5,7	5,9	5,9	6,1	8,0	8,4	8,7	9,2	9,9	10,4	11,1	11,7	12,1	12,4	12,7	13,1
Les deux parents étrangers	7,6	7,1	6,6	6,4	6,6	6,6	6,5	6,7	7,0	7,1	7,2	7,1	7,0	6,9	6,9	7,0
Total des naissances (en milliers)	740,8	759,1	764,0	757,4	767,9	775,8	807,4	803,2	792,7	793,0	799,4	806,8	829,4	818,7	828,4	824,6

Champ : France.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

²⁸ Trajectoires et origines, document de travail, premiers résultats octobre 2010, la formation du couple, entre ici et là bas

²⁹ Lagrange, le déni des cultures p.23

Bien que notre analyse s'appuie sur une étude déjà un peu ancienne³⁰, il y a peu de raison que les choses aient évolué brutalement dans ce domaine. Le tableau ci-dessous indique que la fécondité des immigrées est intermédiaire entre la fécondité des femmes vivant dans le pays d'origine, et celle des femmes nées en France, à l'exception de celles d'origine portugaise, tunisienne et turque.

Différence de fécondité entre les femmes immigrées et les femmes nées en France métropolitaine

Lieu de naissance	Nombre moyen d'enfants par femme (1)	Écart de fécondité avec les femmes nées en France métropolitaine			Fécondité dans le pays d'origine des immigrées (2)
		Écart total	dont : avant la migration après la migration		
Ensemble des femmes	1,74	-	-	-	
Femme née en France métropolitaine	1,70	-	-	-	
Femme immigrée	2,16	0,46	-0,09	0,55	
Autre situation*	1,86	0,16	0,01	0,15	
<i>Pays de naissance des immigrées</i>					
Espagne	1,52	-0,18	-0,26	0,08	1,23
Italie	1,60	-0,11	-0,34	0,23	1,24
Portugal	1,96	0,25	0,12	0,14	1,49
Autre pays de l'Union européenne	1,66	-0,05	-0,32	0,27	1,44
Autre pays d'Europe	1,68	-0,03	-0,20	0,18	1,41
Algérie	2,57	0,87	0,08	0,79	3,64
Maroc	2,97	1,26	0,23	1,03	3,28
Tunisie	2,90	1,20	0,12	1,07	2,73
Autre pays d'Afrique	2,86	1,16	0,06	1,10	5,89
Turquie	3,21	1,51	0,23	1,28	2,90
Autre pays d'Asie	1,77	0,07	-0,18	0,25	2,85
Amérique ou Océanie	2,00	0,29	-0,31	0,61	2,54

* née française à l'étranger ou née dans les Dom-Tom.

(1) Indice conjoncturel de fécondité tenant compte de l'âge d'arrivée en France. – Champ: femmes et naissances, 1991-1998.
(2) Indice conjoncturel de fécondité habituel, années 1990-1999, source ONU, 2003 [7].

Lecture: en 1991-1998, les femmes immigrées ont eu 0,46 enfant de plus que les femmes nées en métropole (2,16 au lieu de 1,70).

Note: Pour les femmes nées en France, cet indice estime la fécondité d'un groupe de femmes qui aurait la même distribution par âge que les immigrantes, en additionnant les enfants qu'elles ont déjà eus (approche longitudinale) et les enfants qu'elles auraient aux âges plus élevés « dans les conditions du moment » (approche transversale), ce qui explique que leur fécondité est estimée à 1,70 au lieu de 1,65. De même, la fécondité de l'ensemble des femmes pour les années 1991-1998 apparaît un peu plus élevée (1,74 au lieu de 1,72). Ces différences – de faible ampleur – tiennent au décalage actuel entre indicateurs longitudinaux et transversaux.

Source: Insee-Ined, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999.

La même étude révèle que les immigrées, entrées avant l'âge de 13 ans en France, ont à peine plus d'enfants que les femmes nées en métropole. Enfin, après une génération d'adaptation, les femmes dont les deux parents sont immigrés ont à peu près la même fécondité que celles des familles d'origine française.

³⁰ *La fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelle approche*, Laurent Toulemon (Ined), in Population et sociétés, avril 2004.

La volonté et le sentiment d'être Français

Il apparaît au Haut Conseil que la volonté d'être Français exprimée à l'occasion d'une demande de naturalisation, et les conditions objectives requises (résidence, durée de stage de cinq ans, maîtrise de la langue française selon sa condition, revenus hors prestations sociales et absence de condamnation)³¹ constituent également un bon indicateur d'intégration.

Acquisition de la nationalité française		2007	2008	2009
Ressortissants de l'EEE	Décret	4 170	5 910	5 483
	Mariage	3 817	2 455	1 711
	Total	7 987	8 365	7 194
Ressortissants des pays tiers à l'EEE	Décret	65 925	86 008	86 465
	Mariage	27 172	13 758	14 644
	Total	93 097	99 766	101 109
Ensemble des étrangers	Décret	70 095	91 918	91 948
	Mariage	30 989	16 213	16 355
	Total	101 084	108 131	108 303

Ce chiffre de plus de 100 000 acquisitions de la nationalité françaises, chaque année, qui fait de la France le premier pays d'Europe de ce point de vue, est à rapprocher de celui des 140 000 étrangers, hors étudiants, entrant annuellement à titre permanent dans notre pays depuis plusieurs années. A peu de choses près, notre pays "fabrique" autant de nouveaux Français qu'il accueille de nouveaux étrangers.

Alors que les étrangers remplissant les conditions visées ci-dessus peuvent demander la nationalité française après cinq ans de résidence en France, il est important de noter qu'ils la demandent en moyenne après seize ans de résidence. Il faut sans doute y voir l'effet de notre législation sur le droit du sol, puisque leurs enfants, nés sur notre territoire peuvent demander la nationalité française par déclaration à 13 ou 16 ans, et en bénéficier de plein droit à 18 ans. On peut penser que, voyant leurs enfants acquérir la nationalité française, les parents réalisent que leur vie est en France, et demandent à bénéficier de la naturalisation. C'est là encore un bon exemple d'intégration familiale.

Le Haut Conseil rappelle néanmoins que devenir Français n'est pas obligatoire. Certains étrangers parfaitement intégrés peuvent ne pas vouloir devenir Français. Cette attitude est tout à fait respectable et un étranger peut parfaitement vivre toute sa vie en France sans devenir Français.

En revanche, devenir Français suppose d'accepter consciemment ce choix qui implique un engagement pour soi-même, pour ses enfants et ses descendants.

Une autre approche nous renseigne sur l'efficacité du processus d'intégration en France, celle de l'enquête *enquête TeO précitée*, qui détermine, dans le tableau ci-dessous, le sentiment "d'être Français" selon le lien à la migration et à la nationalité

	Population majoritaire	Immigrés			Descendants de deux parents immigrés	Descendants de couple mixte
		Étrangers	Français	Tous		
Tout à fait d'accord	88	22	54	35	63	85
Plutôt d'accord	10	25	28	26	26	12
Peu ou pas d'accord	2	49	16	36	10	3
Non réponse	0	4	2	3	1	0
Total	100	100	100	100	100	100

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
 Champ • Personnes âgées de 18 à 50 ans.
 Lecture • 88% de la population majoritaire sont tout à fait d'accord et 10% plutôt d'accord avec le fait de se sentir français, 2% sont peu ou pas d'accord et les non réponses (incluant les refus de répondre et les « ne sait pas ») sont inférieures à 1%.

On y observe que seuls 16% d'immigrés ayant la nationalité française ont peu ou pas le sentiment d'être Français, ce qui est bien inférieur, semble-t-il à d'autres enquêtes effectuées à l'étranger³², mais ils sont encore 10% à être dans ce cas pour les descendants de deux parents immigrés qui sont pour le plus grand nombre Français par le droit du sol

³¹ Article 21-15 et suivants du Code civil.

³² Voir, par exemple, l'enquête du Pew Research Center réalisé au printemps 2006 auprès, non des immigrés, mais des musulmans de quatre pays européens, dans lequel, en France, 78% expriment une préférence pour l'assimilation contre 41% en Grande Bretagne et 30% en Allemagne.

(cette question sera examinée dans le §2.3 du présent avis) et 3% pour les descendant des couples mixtes.

La société française ouverte à l'intégration ?

Il est souvent considéré que l'intégration est d'autant plus aisée que la société d'accueil adopte une attitude d'ouverture à l'égard des immigrés ou de leurs enfants. A l'inverse, certains considèrent que les difficultés d'intégration s'expliquent par l'attitude de la société d'accueil qui serait raciste ou xénophobe. Pour éclairer notre opinion, nous nous sommes reportés au rapport 2009³³ de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDDH).

Chaque année, la CNCDDH fait procéder à un sondage sur la base d'un baromètre permettant d'étudier l'évolution de l'opinion publique sur les questions de racisme, de xénophobie et de discriminations.

En 2009, ce sondage fait apparaître que 54 % des sondés se déclarent "pas racistes du tout", niveau le plus élevé depuis que ce questionnaire existe, même s'ils ont le sentiment que le racisme est un phénomène répandu (84%). Ils condamnent massivement les comportements de discriminations. Ainsi 91 % des sondés estiment grave de refuser l'embauche à un Noir ou un Maghrébin qualifié pour un poste et 89% de refuser à un Noir un logement s'il remplit les conditions financières.

Concernant l'intégration, 88% considèrent que ce sont les étrangers qui doivent adopter les habitudes de la vie française et à 67 % qu'il leurs revient de faire un effort pour s'intégrer.

Toujours selon cette enquête, si les Français musulmans sont davantage considérés comme les autres Français (+3 points depuis 2008), on remarque une certaine méfiance à l'égard de l'islam qui concerne surtout les pratiques religieuses ostentatoires comme le port du voile.

En outre, les sondés expriment un fort attachement à la laïcité (67%).

Malgré la crise économique, le débat sur l'identité nationale, ou encore l'exacerbation du conflit au Proche-Orient, l'acceptation des personnes d'une autre religion, d'une autre nationalité, d'une autre culture, continue de progresser dans l'Hexagone. L'indicateur de tolérance n'a jamais été aussi élevé.

Pour autant, notre pays comme d'autres démocraties européennes qui ont une longue tradition de tolérance est aujourd'hui traversé par des tensions identitaires autour de la question de l'immigration, et plus particulièrement de l'Islam.

Une enquête d'opinion réalisée en janvier 2011 par le German Marshall Fund, et intitulé "Transatlantic Trends-immigration", est à cet égard éclairante.

Certes en 2010, 58% des Français voient toujours dans l'immigration un enrichissement pour la culture de leur pays. Ils étaient cependant 68% à le penser en 2009. De même, la France est l'un des rares pays à ne pas percevoir plus négativement l'intégration des immigrés musulmans (45%) que celles des immigrés dans leur ensemble (44%). Reste que ces chiffres sont en forte hausse.

Enfin, face aux revendications identitaires et communautaires, à la montée du populisme en Europe, et aux peurs sourdes qui s'y développent depuis le 11 septembre 2001, confortés par la crise économique et financière de fin 2008, les Français sont parmi les plus sceptiques sur les bienfaits de l'immigration. Selon l'enquête, seulement 38% des personnes interrogées considèrent que l'immigration est une chance pour la France alors qu'ils étaient 50% en 2009.

Recommandation n°1

Le Haut Conseil à l'intégration recommande que le Gouvernement réaffirme clairement les objectifs et conforte les moyens de la politique d'intégration des immigrés et de leurs enfants dans notre pays, et que l'Etat soit le ferme garant des principes de notre République et de la cohésion sociale et territoriale.

³³ La Documentation française, rapport 2009, *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie*.